



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Lille, le 13 janvier 2015

Service Sécurité Risques et Crises

Cellule PPR

Compte rendu de réunion de présentation du 17 décembre 2014 à CAUDRY par la DDTM du Nord et l'INERIS sur la gestion opérationnelle du risque lié à la présence de cavités souterraines.

Ordre du jour

Afin d'accompagner les collectivités dans la gestion opérationnelle du risque d'effondrement des cavités souterraines, la DDTM du Nord a demandé à l'INERIS de développer une méthodologie et des outils d'aide à l'évaluation et d'aide à la décision. Cette réunion est l'occasion de présenter et diffuser les documents de cette étude, à l'attention des collectivités.

1. Introduction

Monsieur BUGUEL, chef du service Sécurité, Risques et Crises de la DDTM, rappelle le contexte d'arrêt des missions du SDICS en 2006 et la forte exposition du département au risque d'effondrement des cavités souterraines (dénommé ci-après « risque cavités »).

Il introduit la présentation qui sera faite en expliquant les objectifs de l'étude que la DDTM a confiée à l'INERIS.

Il indique que l'Etat a souhaité accompagner les communes dans l'exercice de leur compétence, notamment au travers du plan national cavité.

Il précise qu'aujourd'hui, l'Etat se positionne plutôt en capitalisation qu'en recherche des connaissances. L'Etat est plus dans l'accompagnement amont et moins dans l'exécution.

2. Présentation

Après avoir présenté brièvement l'Institut National de l'Environnement et des Risques (INERIS) et ses champs d'intervention, madame PINON et messieurs PINTE et WATELET projettent une présentation agrémentée de photos et de vidéos sur les phénomènes d'effondrement de cavités.

INERIS détaille ensuite les objectifs de l'étude qui sont l'accompagnement des communes dans leur démarche de gestion du risque cavités et la mise en place d'une méthodologie et des outils d'aide aux collectivités dépourvus d'ingénierie.

Les travaux se sont déroulés selon une approche par étapes :

- une première étape relative à la rédaction d'un document de sensibilisation au risque ;
- une deuxième étape portant sur la définition d'une méthodologie illustrée par deux cas concrets (cavités accessibles, cavités non accessibles). La méthodologie comprend :
 - une phase informative (collecte des données) ;
 - une phase d'acquisition d'informations complémentaires (forages, inspection souterraine...) ;
 - une phase analyse-proposition-décision ;
 - une phase de mise en œuvre des solutions de gestion adoptées (surveillance, traitement).Les 2 premières phases sont purement techniques (géotechnicien) alors que la troisième fait appel à des critères techniques mais aussi socio-économiques, elle doit donc être partagée entre la maîtrise d'œuvre et la commune.
Des fiches ponctuent cette méthodologie et soulignent les points importants, à ne pas oublier dès lors que l'on est confronté à la problématique cavité.
- une troisième étape fournissant des éléments pour la rédaction d'un dossier de consultation de maîtrise d'œuvre adapté aux compétences des collectivités.

Avant d'échanger avec les participants, INERIS évoque le projet de Lille Métropole de recréer un service des carrières en fédérant les communes concernées de la métropole.

3. Echanges

Les échanges s'amorcent sur le rôle et la responsabilité des collectivités en matière de gestion du risque cavités. Selon la configuration des cavités (domaine public et/ou privé), la commune peut jouer un rôle d'accompagnement et de médiation pour les particuliers dont les terrains sont sous-cavés. Les communes doivent contrôler qu'elles possèdent bien la connaissance des zones de cavités, l'information sur les conduites à tenir vis-à-vis du risque.

La DDTM rappelle que le SDICS, suite au recentrage de son champ d'intervention, a porté à la connaissance des communes, en 2006, les données en sa possession relatives à la présence (avérée ou potentielle) de cavités. Ces données sont, depuis, reprises dans les Porters à connaissance (PAC) effectués par la DDTM dans le cadre de l'association de l'Etat à l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, POS).

La responsabilité de la commune porte aussi au moment de la délivrance des permis de construire. En zone de susceptibilité de présence de cavités, l'autorisation de construire doit être subordonnée à une vérification préalable de l'absence de vides (par exemple au moyen de sondages), et en cas de cavité confirmée, de la prise en compte du risque par des techniques constructives adaptées. De nombreux effondrements de cavités se situent hors des périmètres de susceptibilité. Ces périmètres sont parfois anciens : les communes doivent les actualiser (en application de l'article L563-6 du code de l'environnement) en lien avec la délégation territoriale de la DDTM compétente, faire vivre la connaissance et mettre à jour leur PLU.

En cas de sinistre, la DDTM rappelle que le premier réflexe est d'avertir sa mairie. Celle-ci relayera à la Préfecture qui diligentera un expert (BRGM) chargé de donner au maire les mesures d'urgences à prendre et d'établir les causes.

Un débat se poursuit sur le rôle des assurances. En régime « cavité naturelle », l'indemnisation est prise en charge dans le cadre du dispositif des catastrophes naturelles (régime CATNAT), après une expertise destinée à déterminer l'origine naturelle du sinistre et si les dommages concernent des biens assurés. Sur les questions entre les assureurs et les collectivités, la Mission Risques Naturels est un interlocuteur privilégié (www.mrn.asso.fr).

Dans le cas d'un sinistre qui interviendrait dans une zone non assurée (jardin), le propriétaire n'est donc pas couvert. L'INERIS souligne l'existence d'un guide technique à l'usage des particuliers traitant de ces cas de figure.

On constate que souvent, de manière concomitante à un effondrement, on a une fuite de réseau d'eau. Se pose le problème du phénomène initiateur. L'INERIS rappelle simplement que l'eau est un facteur aggravant des phénomènes de mouvement de terrain. Il ne peut que conseiller aux gestionnaires de veiller à l'état de vieillissement de leurs réseaux.

Les échanges se terminent par la question du coût d'une étude d'assistance aux communes. L'INERIS cite deux exemples le concernant : une prestation de visite de carrière et de hiérarchisation de secteurs (150 k€ sur 3 ans sur la ville de LILLE), une prestation de définition de marges de sécurité et de position de barrages souterrains (60 k€ sur 3 ans sur VALENCIENNES).

OBSERVATION(S) :

La présentation et les documents de l'étude seront disponibles, courant janvier, sur le site des services de l'Etat dans le Nord : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques>.

L'étude est déjà disponible sur le site de l'INERIS : <http://www.ineris.fr/dossiers-thematiques-ineris/144763>.

Un dossier a été remis à l'issue de la réunion aux représentants des collectivités présentes. Un dossier sera joint au présent compte-rendu pour les communes excusées.

PARTICIPANTS	EXCUSES
AVESNES-LES-AUBERT	ABANCOURT
BEAUMONT-EN-CAMBRÉSIS	ANNEUX
BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS	BANTIGNY
BÉTHENCOURT	BERTRY
BOUSSIÈRES-EN-CAMBRÉSIS	BEVILLERS
CAMBRAI	BOURSIES
CANTAING-SUR-ESCAUT	CARNIÈRES
CAUDRY	CATTENIÈRES
FONTAINE-AU-PIRE	CAUROIR
FONTAINE-NOTRE-DAME	CLARY
FOREST-EN -CAMBRÉSIS	CRÉVECOEUR-SUR-L'ESCAUT
GONNELIEU	CUVILLERS
GOUZEAUCOURT	DECHY
HAUCOURT-EN-CAMBRÉSIS	DOIGNIES
HONNECHY	ELINCOURT
INCHY	ESCAUDOEUVRES
IWUY	ESNES
MALINCOURT	ESTRUN
MARCOING	FLESQUIÈRES
MAUROIS	HAUSSY
NAVES	HONNECOURT-SUR-L'ESCAUT
PROVILLE	LE CATEAU-CAMBRÉSIS
QUIÉVY	LES RUES-DES-VIGNES
RAILLENCOURT-SAINTE-ODILE	LESDAIN
RUMILLY-EN-CAMBRÉSIS	LIGNY-EN-CAMBRÉSIS
SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI	MARETZ
SAINT-SOUPLET	MASNIÈRES
SOLESMES	MOEUVRES
WALINCOURT-SELVIGNY	NIERGNIES
CAGNONCLES	REUMONT
VIESLY	RIBÉCOURT-LA-TOUR
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI	SAILLY-LEZ-CAMBRAI

S.I.A.T.U.B. (BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS)	SIN-LE-NOBLE
WATELET JEAN-MARC - INERIS	SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON
PINTE JEAN-CLAUDE - INERIS	SANCOURT
PINON CATHERINE - INERIS	SERANVILLERS-FORENVILLE
BUGUEL FRANCOIS – DDTM 59	THUN-SAINT-MARTIN
PHILIPPE MANUEL – DDTM 59	TILLOY-LEZ-CAMBRAI
CANDELLIER JEROME – DDTM 59	TROISVILLES
COPIE FREDERIC - DDTM59	VENDEGIES-SUR-ECAILLON
	VILLERS-EN-CAUCHY
	VILLERS-GUISLAIN
	VILLERS-OUTRÉAUX
	VILLERS-PLOUICH
	WAMBAIX
	AUBENCHEUL-AU-BAC
	AWOINGT
	BANTEUX
	BANTOUZELLE
	BAZUEL
	BLÉCOURT
	BUSIGNY
	CAULLERY
	DEHERIES
	ESTOURMEL
	ESWARS
	FRESSIES
	NEUVILLY
	POMMEREUIL
	SAINT-AUBERT
	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUDRESIS-CATESIS
	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VACQUERIE